

# THIERS & BISMARCK contre la COMMUNE de PARIS

Le 4 septembre 1870 les ouvriers de Paris proclamèrent la République et les républicains bourgeois s'installèrent à l'hôtel de ville. Le nouveau gouvernement est chargé d'organiser la résistance nationale, de repousser l'invasion étrangère.

Mais, pour repousser l'ennemi, pour dégager Paris de l'étreinte, il faut armer les ouvriers parisiens et, armer le peuple, c'est armer la Révolution.

Une victoire obtenue par le peuple armé eût été non seulement une victoire sur l'ennemi de l'extérieur, mais aussi une victoire sur l'ennemi de l'intérieur, la bourgeoisie française, représentée par Thiers, Favre et Ferry, membres du gouvernement.

Fallait-il laisser l'ennemi vaincre ou fallait-il armer le peuple parisien pour vaincre l'ennemi? Ce dilemme ne pouvait exister pour les bourgeois républicains et arrivistes de l'hôtel de ville qui subordonneraient l'intérêt national à l'intérêt de classe en capitulant devant Bismarck: l'ennemi, pour eux, s'était le peuple parisien qui, plein d'ardeur belliqueuse, voulait chasser l'invasion.

Le gouvernement de Défense Nationale se transforme en gouvernement de Défection Nationale. Il parle de médiation (Thiers), de capitulation (discours de Trochu). Il affirme la population parisienne. Les généraux, comme Simon-Guio, font de la défense de Paris une farce, ou, comme Ducrocq, une tragédie, en saignant le prolétariat parisien par des sorties mal préparées et mal soutenues.

Les ouvriers parisiens, exaspérés par ces trahisons, tentent par deux

fois de chasser le gouvernement des parvenus, mais se heurtent aux troupes que celui-ci tenait éloignées des champs de bataille.

Le 28 janvier 1871, le gouvernement de Paris capitule, signe le traité de paix qui eut pour résultat l'écrasement de l'armée de l'Est, la perte de deux provinces et l'exigence formulée par Bismarck de payer cinq milliards. La signature de ce traité infâme, sans l'approbation du gouvernement de Bordeaux, provoque l'indignation de Gambetta et de Ranc et est un des facteurs déterminants de l'insurrection du 18 mars 1871.

La Commune de Paris trouve contre elle la bourgeoisie française qui capitule devant Bismarck et la bourgeoisie allemande. Toute la bourgeoisie européenne s'inquiète devant le spectacle de cette révolution qui menace de s'étendre. Laissons parler le correspondant français de la « Gazette Générale d'Augsbourg » :

« Qu'on ne pense pas que les événements parisiens se limiteront seule-

Bismarck met son armée à la disposition de Thiers, mais n'intervient pas immédiatement, parce qu'il craint qu'on ne rejette tout le mal sur une immixtion étrangère. (Discours de Bismarck au Reichstag, le 24 avril 1871). Il craint également qu'une intervention ne surexcite le sentiment national et ne facilite le rapprochement entre Français.

Thiers refuse l'aide officielle de Bismarck, mais l'aide que lui apporte ce dernier n'en est pas moins réelle. Elle se manifeste dans l'échange de prisonniers et Thiers a pu ainsi armer et lancer contre la Commune des milliers de prisonniers français de retour d'Allemagne.

La Commune résiste héroïquement à la pression de la bourgeoisie européenne. La bourgeoisie française la menace d'une intervention étrangère : « L'unité française ayant fait place à une association volontaire des 36.000 communes ou, plutôt des communes acceptant la Fédération, la Prusse aurait le droit de soutenir que son gage a disparu et l'intervention, dont l'humiliation nous sera sans doute épargnée tant que durera la lutte, deviendrait inévitable. » (« Temps » du 22 avril 1871.)

La collusion, la monstrueuse collusion se montre dans toutes ces phrases hypocrites.

Les Prussiens et les Versaillais ensemble coupent les communications entre Paris et le reste de la France, les forts aux mains des Allemands reçoivent des renforts. Le 21 mai 1871, les Versaillais entrent dans Paris, se heurtent aux Communards qui, maison par maison, rue par rue, se défendent. 17.000 Fédérés tombent, massacrés. La Commune de Paris est vaincue par la coalition immonde des « ennemis » Thiers et Bismarck. Ceux qui eurent l'audace de « monter à l'assaut du ciel » sont vaincus par le capitalisme international, « réconcilié » sur leurs cadavres.

Devant les milliers et les milliers de morts de la Commune, le « gnome monstrueux », le « Mirabeau-mouche » Thiers put avoir ce mot historique : « Nous sommes débarrassés du socialisme, il n'avait pas hésité à demander l'aide de l'étranger. Mais s'est-il vraiment débarrassé du socialisme? La Révolution qui se défend actuellement en Espagne nous permet d'affirmer qu'il n'en est rien.

Mais les Thiers et les Bismarck sont toujours vivants et unis contre toutes les Communes!

G. GEORGES



Monsieur Thiers

ment à la France. Les insurgés parisiens comptent sur un soutien en Allemagne, en Autriche, au Luxembourg, en Suisse, où existent des sociétés communistes dont le nombre total d'adhérents atteint 1.200.000 membres et croît annuellement de 80.000.

C'est l'Allemagne victorieuse que l'on charge de la mission de répression, car il ne faut pas, à aucun prix, laisser se consolider la Commune de Paris.

## L'attitude de la Prusse

Voici le texte des déclarations faites par M. de Bismarck, au sujet des rapports de l'Allemagne avec la France, dans la séance du Reichstag du 1<sup>er</sup> avril.

Pour ce qui est de savoir si les affaires extérieures donneront lieu à des négociations, je ne puis encore formuler d'opinion à cet égard. Nous devons attendre encore quelque temps le développement des événements en France.

Les gouvernements alliés sont intéressés et résolus à faciliter au gouvernement de la République, avec lequel ils ont conclu la paix préliminaire, sa tâche autant que possible, sans lui rendre plus pénible par une immixtion maladroite dans les affaires intérieures de la France.

Le point de démarcation est dans ce cas difficile à fixer et il sera plutôt reconnaissable à des yeux français qu'étrangers. L'intention de l'empereur et des gouvernements a donc été jusqu'ici avant comme après de

s'abstenir de toute intervention dans les affaires intérieures de la France et dans la manière dont ce grand peuple voisin entend régler ses destinées futures. (Appl.) Quant à savoir si cette résolution peut être réellement exécutée jusqu'à la limite où les intérêts allemands seraient menacés par une plus longue abstention ou si les résultats de la paix préliminaire pourraient être mis en question par cette circonstance qu'un gouvernement de fait, soit le gouvernement actuel ou un nouveau — je ne veux pas dire, n'aura pas le pouvoir de mettre cette paix à exécution — l'avenir seul nous l'apprendra.

Si cette limite devait être atteinte d'après nos convictions qui puisent leur point d'appui dans la situation générale de l'Europe aussi bien que de la France, nous mettrions fin avec regret, mais avec la même résolution que nous avons montrée jusqu'ici à l'épilogue de la guerre.

Ces déclarations ont-elles réléchir les membres de la Commune?



Quelques Memores du bureau Central : Varlin, Flourens, Alapoiné, Longuet, Arnold, G. urde, Eudes, Pindy, Assi.

## On renverse la colonne Vendôme...

On renverse la colonne Vendôme sous prétexte qu'elle est une insulte permanente des vainqueurs aux vaincus; ne devrait-on pas songer que le moment qu'on prend pour rendre hommage à la fraternité des peuples est assez mal choisi, quand les Prussiens sont à Saint-Denis et nous regardent nous détruire?

F. de LAGEVENAIS,  
Revue des 2-Mondes,  
(15 avril 1871).



Louise Michel

## La Formule du 18 Mars

Voici, résumée en cinq articles, la formule de la Révolution municipale du 18 mars :

1. Election immédiate d'une Assemblée communale dépositaire du pouvoir central pour la Ville de Paris;
2. La garde nationale s'organisant elle-même, nommant ses chefs à tous les degrés, seule force armée conservée dans Paris;
3. Suppression de la Préfecture de Police, dont les attributions font retour au pouvoir municipal central;
4. Règlement de la question des loyers;
5. Révision pour Paris de la loi des échéances des effets commerciaux.

La « Nouvelle République », 21 mars 1871

## L'appel de la Commune aux soldats

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité  
N° 389 N° 389  
COMMUNE DE PARIS  
Comité de Salut Public

Soldats de l'Armée de Versailles  
Le peuple de Paris ne croira jamais que vous puissiez diriger contre lui, vos armes quand sa poitrine touchera les vôtres; vos mains reculeront devant un acte qui serait un véritable fratricide.

Comme nous, vous êtes prolétaires; comme nous, vous avez intérêt à ne plus laisser aux anarchistes, injuriés, le droit de boire votre sang comme ils boivent nos sueurs :

Ce que vous avez fait le 18 mars, vous le ferez encore, et le peuple n'aura pas la douleur de combattre des hommes qu'il regarde comme des frères et qu'il voudrait voir s'asseoir avec lui au banquet civique de la liberté et de l'égalité.

Venez à nous, frères, venez à nous; nos bras vous sont ouverts.

3 Prairial, An 79.  
Le Comité de Salut Public :

ANT. ARNAUD, Eudes, BILLINAY,  
F. GAMBON, G. RANVIER.

FÉDÉRÉE PRISONNIÈRE  
HABILÉE EN HOMME  
1871, 23 mai



Sans vareuse il ne lui restait que sa chemise fort en désordre et son pantalon de garde nationale. Vue du côté du Collège Chaptal, venant probablement de Montmartre, entre 4 soldats, les injuriant.

## Décret de la Commune contre les Amendes

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité  
N° 213 N° 213  
COMMUNE DE PARIS  
La Commission Exécutive,

Considérant que certaines Administrations ont mis en usage le système des amendes et des retenues sur les appointements et sur les salaires;

Que ces amendes sont infligées souvent sous les plus futiles prétextes et constituent une perte réelle pour l'employé et l'ouvrier;

Qu'en droit, rien n'autorise ces prélèvements arbitraires et vexatoires;

Qu'en fait, les amendes déguisent une diminution de salaire et profitent aux intérêts de ceux qui l'imposent;

Qu'aucune justice régulière ne préside à ces sortes de punitions aussi immorales au fond que dans la forme;

Sur la proposition de la Commission du travail, de l'industrie et de l'échange;

Arrêté :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Aucune administration privée ou publique ne pourra imposer des amendes ou des retenues aux employés, aux ouvriers, dont les appointements, convenus d'avance, doivent être intégralement soldés;

ART. 2. — Toutes infractions à cette disposition sera déférée aux tribunaux;

ART. 3. — Toutes les amendes et retenues infligées depuis le 18 mars, sous prétexte de punition, devront être restitués aux ayants droit dans un délai de quinze jours, à partir de la promulgation du présent décret.

Paris, le 27 avril 1871.

La Commission Exécutive :  
Jules ANDRIEU, CLUSERET, Léo FRANKEL, PASCHAL GROUSSET, JOURDE, PROTOT, VAILLANT, VIARD.

# DE LA COMMUNE A LA RÉVOLUTION

18 mars 1871, 19 juillet 1936.

Deux dates mémorables dans l'histoire du prolétariat international.

Le 18 mars, départ précipité du gouvernement Thiers; le peuple armé, rassemblé derrière le Comité Central de la Garde Nationale, s'empare de l'hôtel de ville! Le 19 juillet, rébellion générale de l'armée espagnole appuyée par toutes les forces réactionnaires et capitalistes du monde entier! Le prolétariat se dresse, les mains vides, sauve Barcelone et Madrid!

Entre ces deux mouvements qui bouleversent de fond en comble les rapports sociaux, il y a, compte tenu des différences d'époque et de fait de profondes ressemblances que nous allons examiner.

A la base, nous trouvons, dans les deux cas, une provocation réactionnaire contre le peuple. L'Assemblée de Bordeaux, élue en février 1871, n'avait qu'une idée : faire la paix au plus vite avec Bismarck, au besoin s'entendre avec lui pour conserver en France une monarchie légitime, bourbonnienne ou orléaniste (elle ne le savait pas encore).

La condition préalable d'un avènement de la monarchie était l'écrasement du prolétariat parisien. « Ils brûlaient de greffer sur la guerre étrangère une rébellion d'esclavagistes. Le désarmement de Paris était la première condition du succès. Thiers somma Paris de rendre les armes. (K. Marx) (1).

Le seul et véritable obstacle contre la réaction était la classe ouvrière armée, organisée dans la garde nationale et qui détenait le seul et véritable pouvoir militaire dans Paris.

C'est en procédant au désarmement de la garde nationale (enlèvement des canons de Montmartre) que Thiers amena le déclenchement de la guerre civile. La classe ouvrière, prenant l'initiative de la résistance armée, fit échouer le complot de Thiers et l'obligea à évacuer Paris.

En Espagne, au mois de juillet 1936, la tension entre les classes est arrivée à un point qui risque à chaque instant d'allumer l'étincelle

mettant le feu aux poudres. D'un côté le gouvernement de Front Populaire, ballotté entre les classes, fort, certes, de la sympathie des larges couches populaires qui l'ont porté au pouvoir, mais faible de son incapacité fondamentale à résoudre les problèmes brûlants de la terre et de l'Eglise, faible de son isolement dans une bureaucratie réactionnaire. De l'autre côté, toutes les forces armées de la République, la quasi totalité de l'appareil d'Etat, les caisses des banques et du clergé et, à l'arrière-fond, les capitalismes hitlériens et mussoliniens qui flairent une colonisation possible. L'armée déclenche la contre-révolution. Contre elle se dresse le prolétariat désarmé. L'initiative reste aux forces réactionnaires parce que, malheureusement, le prolétariat n'a pas d'organisation militaire analogue à celle de la garde nationale parisienne. C'est grâce à des hasards impondérables autant que par un esprit d'héroïsme et de sacrifice inouïs que la classe ouvrière, réduite à elle-même, sauve Madrid et Barcelone et oppose une barrière de poitrines humaines aux mitrailleurs fascistes.

La Commune de Paris est inconcevable sans l'armement et l'expérience militaire du peuple. La rébellion fasciste de Franco n'eût pas duré deux jours devant une classe ouvrière armée et exercée. Mieux, elle n'aurait même pas pu avoir lieu.

Par contre la Commune, malgré ses appels aux paysans, restera seule dans le pays; tandis que la résistance populaire de l'Espagne s'étendra jusqu'au fond des campagnes. Il y a là une différence profonde entre les deux pays et les deux époques. Au contraire du paysan français « comblé » par Bonaparte et hostile aux « partageux » des villes, le prolétariat rural d'Espagne, organisé par le clergé et les propriétaires, attend impatiemment l'heure et les moyens de sa libération.

De cette différence, il résulte qu'en 1871, c'est l'Assemblée légale de Versailles qui polarise les forces de réaction, tandis qu'en 1936, c'est une minorité de militaires et de rebelles sans base profonde qui lève l'étendard de la révolte.

## Rapport de la Commission des Électeurs

La Commission qui a été chargée de l'examen des élections a dû examiner la question suivante :

Les étrangers peuvent-ils être admis à la Commune?



Léo Frankel  
Ouvrier bijoutier hongrois  
Ministre du Commerce de la Commune

Considérant que le drapeau de la Commune est celui de la République universelle :

Considérant que toute cité a le droit de donner le titre de citoyen aux étrangers qui la servent, que cet usage existe depuis longtemps chez les nations voisines :

Considérant que le titre de membre de la Commune est une marque de confiance plus grande encore que le titre de citoyen, comporte implicitement cette dernière qualité.

La Commission est d'avis que les étrangers peuvent être admis et vous propose l'admission du citoyen Frankel.

(J.O., 31 avril 1871.)

## Affiche placardée le 18 avril 1871

Il y a depuis quelques jours des bruits alarmants sur l'investissement de Paris. Ces bruits seraient capables d'émouvoir à juste titre les citoyens s'ils étaient fondés et de faire hausser le prix des subsistances par l'accaparement. Pour les réduire à leur valeur, nous pouvons informer les citoyens que les marchés assurés sont passés pour l'approvisionnement de Paris, par le Nord et par l'Est.

Le Membre de la Commune Délégué du Ministère du Commerce, PARISEL.

## La Commune contre le Cléricalisme

La Commune de Paris, Considérant :

Que la liberté de conscience est la première des libertés;

Considérant :

Que le budget des cultes est contraire à ce principe, puisqu'il impose les citoyens contre leur propre foi;

Considérant :

En fait, que le clergé est le complice des crimes de la monarchie contre la liberté, décrète :

1° L'Eglise est séparée de l'Etat;

2° Le budget des cultes est supprimé;

3° Les biens dits de mainmorte appartenant aux congrégations religieuses, meubles et immeubles, sont déclarés propriétés nationales. Une enquête sera faite immédiatement sur ces biens, pour en constater la nature et les mettre à la disposition de la nation.

(J.O., 3 avril 1871.)

# Ils l'ont étranglée